

La mère de mon enfant mavous qu'il n'ai pa de moi après deux ans

Par **papadi**, le **08/02/2017** à **03:43**

Bonjours à tous.je viens aujourd'hui pour demander de l'aide auprès de vous.Maman petite amie est tombé enceinte et m'a dit que l'enfant etait le mien.je me suis occupé jusqu'à l'accouchement.a 5 mois elle est venu me laisser l'enfant sous prétexte que sa maman ne l'aide pas à garder l'enfant .Aujourd'hui l'enfant à 2 ans et elle est venu un matin le récupérer à mon insu...Et quand j'arrive l'ABA chez elle me crashe qu'elle m'a juste attribué la grossesse l'enfant n'ai pas d moi.et elle me montre les photos d'un monsieur en me disant que cst lui le père et non moi.lenfant est reconnu à la mairie à mon nom.comment faire?Aidez moi

Par cocotte1003, le 08/02/2017 à 06:36

Bonjour, on vous a déjà répondu, seule la justice peut régler votre problème. Attention au cinq ans de l'enfant, vous ne pourrez plus changer la filiation de l'enfant, cordialement

Par amajuris, le 08/02/2017 à 09:55

bonjour,

faîtes une action en contestation de paternité auprès du tribunal si vous ne voulez plus être le père de cet enfant.

salutations

Par papadi, le 08/02/2017 à 20:15

5ans comment?Expliquez moi svp

Par amajuris, le 08/02/2017 à 20:28

si vous avez élevé cet enfant pendant au moins 5 ans, la possession d'état étant conforme au titre, votre paternité n'est plus contestable.

Par papadi, le 08/02/2017 à 20:32

Jlai élevé pendant deux ans.jfai comment?